

ce n'est pas assurément un sujet de reproche. Il est donc indubitable, que votre parlement, lorsqu'il a pris l'arrêté du 19 Novembre, n'a fait que ce qu'il a dû faire, n'a dit que ce qu'il a dû dire. Cet arrêté n'est que le monument fidele & nécessaire d'un fait certain. A la vérité, il n'est plus dans nos registres; mais il est dans les mains de votre majesté; & c'est là, SIRE, c'est dans ces mains sacrées que votre parlement ose du moins le consigner comme un dépôt, qui réponde à jamais, & du fait en lui-même, & de ses sentimens, à V. M. comme à la nation.

Ainsi triomphera des efforts de l'intrigue un acte respectueux, que l'honneur, la vérité, l'ordre public exigeoient de votre parlement!

Mais il est, Sire, une autre dette, que votre parlement vient acquitter aux pieds du trône. Nos droits ne sont point à nous; ils appartiennent à l'état: le devoir nous oblige à les défendre: c'est à ce titre que votre parlement se croit tenu de ne pas abandonner son droit de suffrage en présence du roi: droit essentiel, droit national compromis à la séance de Votre Majesté, mais réclamé par l'intérêt public & par la constitution.

Les rois, Sire, sont exposés à des surprises, & sujets à l'erreur. Votre Majesté ne craindra pas de juger sur le principe & la nature de son pouvoir. S'il étoit arbitraire, voudroit-elle en user?

La seule volonté du roi n'est pas une loi complète; la simple expression de cette volonté n'est pas une forme nationale. Il faut que cette volonté, pour être obligatoire, soit publiée légalement, qu'elle ait été librement vérifiée. Telle est, Sire, la constitution Française; elle est née avec la monarchie.

Sous la première race, le roi avoit, comme à présent, sa cour, le peuple ses champs de Mars. Le peuple consentoit ou demandoit la loi; le roi la présentoit ou l'accordoit; & cette loi obtenue ou consentie par le peuple, la cour du roi la confirmoit. Les suffrages du peuple, les suffrages de la cour étoient pleinement libres. Il faudroit ne connoître ni l'esprit des Francs, ni leurs loix ni leur histoire, pour en douter.